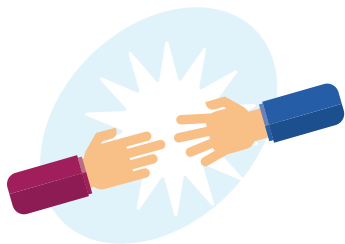


Sortie d'hospitalisation aide pour le retour à domicile

Retraité, vous êtes ou allez être hospitalisé ?
Bénéficiez d'une aide pour faciliter votre retour à domicile.





Pour un retour serein à domicile, l'Assurance retraite Île-de-France et la retraite complémentaire Agirc-Arrco vous proposent **un accompagnement** adapté à votre besoin et mis en œuvre dès votre sortie de l'hôpital.

Le dispositif

Avec ce nouveau dispositif, vous **bénéficiez simplement et rapidement d'un ensemble de prestations** pour vous permettre d'être accompagné tout au long de votre convalescence :

- débloqué **rapide**, dans les 48 heures, d'un forfait de 10 heures pour des aides à domicile **sans reste à charge** (ménage, préparation des repas à domicile, aide aux courses, etc.) ;
- évaluation de vos besoins réalisée par un professionnel à votre domicile ;
- conseils pratiques selon votre situation (bilan nutritionnel, atelier de prévention des chutes, etc.), adaptation du logement et aides techniques.

Comment faire ?

Pour obtenir cette aide, vous devez être retraité de l'Assurance retraite ou de l'Agirc-Arrco, être hospitalisé dans un établissement de santé parisien, avoir votre résidence principale à Paris, et ne bénéficier ni de l'allocation personnalisée d'autonomie ni d'un plan d'action personnalisé.

Vous devez demander cette aide au plus tard 8 jours après votre retour à domicile.

Pour cela, il suffit d'appeler le :

09 70 25 02 51 Service gratuit
+ prix appel

